

Paris, le 10 septembre 2019

Crise des Urgences : l'accès direct au masseur-kinésithérapeute est reconnu comme une « part de la solution »

La Ministre de la santé et des solidarités vient de dévoiler son plan pour répondre à la crise des urgences.

La FFMKR qui lutte depuis des années pour faire reconnaître la valeur ajoutée d'une **prise en charge en première intention** par les kinésithérapeutes, en particulier concernant la petite traumatologie (**lombalgie aiguë et entorse de cheville**) se félicite des annonces de la ministre allant dans ce sens.

En effet, le pacte de refondation des urgences prévoit notamment de doter les professionnels non-médecins de compétences élargies pour prendre directement en charge les patients, dans le cadre de protocoles de coopération, encore non définis.

La FFMKR remercie l'action du député Thomas MESNIER, en charge de la mission flash sur les urgences, qui dès notre première rencontre en 2018 avait bien compris l'intérêt de s'appuyer sur les kinésithérapeutes pour apporter leur pierre à l'édifice d'une régulation des urgences non vitales. La FFMKR sera proactive dans la mise en œuvre de ces mesures afin de faire valoir les droits à une rémunération juste de ces nouvelles missions de santé publique.

La FFMKR veillera à ce que le discours de la Ministre ne demeure pas un effet d'annonce et puisse se réaliser quelles que soient les modalités d'exercice libéral.

Les kinésithérapeutes prendront leurs responsabilités dans l'intérêt général du système de santé mais uniquement dans le cadre d'un traitement égalitaire de tous les professionnels de santé, la FFMKR y veillera.

Saluons ce premier pas comme il se doit.

Contacts presse :

Daniel Paguessorhaye, Président
Tél. 06 89 49 91 23
d.paguessorhaye@ffmkr.org

Olivier-Jean MARTY, Vice-président
06 33 09 97 69
ojd81@hotmail.fr